

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2026 A 19 H 00 A LA MAIRIE

MEMBRES ELUS : 19
MEMBRES EN FONCTION : 19
MEMBRES PRESENTS : 16
MEMBRES ABSENTS : 03

MEMBRES PRESENTS :

M. Patrick SCHOTT
Maire
Mme Isabelle HALTER
M. Bernard BECK
Mme Martine FOHR
M. Jacky BRUCKER
Mme Martine HALTER
Adjoints
M. Jérémie SCHNEIDER
Mme Joelle SCHOTT
Mme Nathalie STEINMETZ
M. Daniel BITZ
M. Daniel TREIBER
Mme Agnès FISCHER
M. Christophe EISENMANN
Mme Tiffany METZINGER
M. Julien ANSTETT
Mme Sandra VOLLMAR
Conseillers

MEMBRE ABSENT EXCUSE : M. Christian SCHOTT, pouvoir à M. Patrick SCHOTT
Mme Mireille SCHNEIDER, pouvoir à Mme Martine HALTER

MEMBRE ABSENT NON EXCUSE : M. Nicolas HALTER

La convocation pour la séance a été transmise le 27 mars 2026 séparément à tous les membres du conseil municipal.

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal désigne Mme Joelle SCHOTT, en qualité de secrétaire de séance.

II. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES 17 DECEMBRE 2025 ET DU 21 MARS 2026

Le maire soumet les procès-verbaux des séances du 17 décembre 2025 et du 21 mars 2026 au vote du conseil municipal, pour approbation.

Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

III. DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur TREIBER entre en séance à 19 h 11.

MARCHES PUBLICS

Création d'un commerce et d'un foyer pour seniors, marché 2024-01 :

Lot 01 – Gros-Œuvre : avenant n°2

Les 100 heures de travaux en régie prévues initialement au marché n'ont finalement pas été utilisées sur le lot Gros-Œuvre par l'entreprise Léon.

Le montant de l'avenant est ainsi de - 3 900,00 € H.T.

Lot 03 - Couverture : avenant n°1

Un problème de parallélisme du bâtiment, en début de chantier, a entraîné un décalage visible des tuiles, d'où la nécessité de faire un habillage en zinc et une planche de rive en aluminium sur 14 mètres linéaires.

Le montant de l'avenant s'élève à + 961,52 € H.T.

Lot 15 - Menuiserie intérieure : avenant n°1

Des besoins nouveaux à l'Espace de Vie Seniors sont apparus après l'installation dans les locaux. Un meuble haut avec étagères à l'accueil, un placard dans la salle d'activités n°1, un bloc porte au dégagement et 2 chaises de bureau ont été fournis et installés.

A la marge, la fourniture de plans d'évacuation, d'extincteurs et de chariots de services n'ont pas été fournis par l'entreprise Rohmer.

Ces plus et moins-values portent un avenant d'un montant total de + 5 062,00 € H.T.

(+ 3,8 % d'écart sur le marché initial)

LOCATION DE BIENS

Au 1^{er} mars 2026, Mme Sandy BUCHERT emménage au 2, rue de l'Eglise.

IV. COMMISSIONS COMMUNALES

COMMISSIONS « DES FINANCES »

Il est donné lecture des comptes-rendus des réunions des commissions des finances des 9 et 23 mars 2026 :

Etaient présents : Mmes et M. Patrick SCHOTT, Isabelle HALTER, Martine FOHR, Joëlle SCHOTT, Nicolas HALTER.

Membre absent excusé : M. Christian SCHOTT

1° COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le compte financier unique, dit C.F.U., remplacera dorénavant le Compte Administratif et le Compte de Gestion habituels, qui fusionnent en un seul document, est examiné en détail par la commission.

Section de fonctionnement

Présentation globale :

Dépenses 1 225 503,90 €

Recettes 1 512 387,37 €

L'excédent est de 286 883,47 € (291 167,59 € en 2024).

A) Détail des dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général (chapitre 011) augmentent (455 951,79 € en 2025 contre 406 237,58 € en 2024) : cette hausse provient principalement des frais d'électricité (+ 9 545 €), de l'entretien des bâtiments (parc locatif et bâtiments publics, + 20 849 €), et des frais de portage de l'E.P.F. (+ 24 155 €), alors que d'autres frais varient sensiblement, ou même que les frais de chauffage au gaz baissent (- 16 845 €).

Les charges de personnel (chapitre 012) sont en baisse : de 542 689,18 € en 2024, ils passent à 522 441,46 € en 2025.

Les atténuations de produits (chapitre 014) s'élèvent à 77 186 €, les autres charges de gestion courante (chapitre 65) se chiffrent à 147 218,55 €, les charges financières (chapitre 67) à 15 109,75 € et les charges exceptionnelles à 2 140,39 € ; dans la continuité des chiffres des années passées.

Les opérations d'ordre, d'un montant de 597 743,62 € en 2024, s'élèvent à 5 455,96 € en 2025. Elles concernaient en 2024 des opérations comptables d'ordre sur le budget annexe du Lotissement Neuen Acker, et se situent à présent à un niveau normal.

B) Détail des recettes de fonctionnement

Les atténuations de charges (chapitre 013), augmentent, passant de 6 653,27 € à 16 127,31 €, ce sont les indemnités journalières perçues pour la compensation d'un agent absent placé en demi traitement.

Les produits des services (chapitre 70, droits et concessions) baissent de moitié environ, de 45 495,65 € en 2024 à 22 208,07 € en 2025. Il y a eu moins de demandes de concessions dans les cimetières. Et le constat de la fin du remboursement de dispositifs visant à compenser la mise à disposition de salles occupées temporairement par le périscolaire pendant la période de travaux des nouveaux bâtiments dédiés à cette activité, désormais achevés.

Les impôts et taxes (chapitre 73) augmentent légèrement, grâce à la fiscalité issue des taxes foncières, alors que la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité est en repli.

Les dotations et participations (chapitre 74) font un bond, passant en 2024 de 384 199,92 € à 495 397,70 € en 2025, grâce au doublement de la Dotation de Solidarité Rurale (40 105 € en 2024 ; 99 431 € en 2025), et l'encaissement provisoire du Fonds National pour l'Archéologie Préventive de 73 712,80 €. La Dotation Globale Forfaitaire est restée équivalente d'une année à l'autre.

Les produits exceptionnels (chapitre 77) sont impactés d'autant moins que les dépenses d'ordre de fonctionnement : de 597 743,62 et passent à 193,22 €.

Section d'investissement

Présentation globale :

Dépenses 1 806 994,37 €

Recettes 2 224 147,91 €

L'excédent est de 417 153,54 €

A) Les principales dépenses d'investissement sont constituées :

- d'un des projets phares du mandat : le projet Foyer seniors-commerce de proximité avec 1 627 655,29 €
- du remboursement du capital des deux emprunts pour 78 483,65 €
- de la participation des frais de voirie et d'éclairage public auprès de la C.A.H. pour 45 408,72 €
- du décompte d'investissement 2024 en faveur de la commune de Schirrhoffen pour 19 433,22 €

B) Les recettes d'investissement sont constituées majoritairement :

- du report de la section d'investissement de 2025, pour 1 300 042,27 €.
- des encaissements des subventions de nos partenaires (Etat, Département, Région) aux travaux du projet Foyer seniors-commerce de proximité pour 603 538,47 €
- de l'excédent de fonctionnement capitalisé, 291 167,59 €

- du dispositif FCTVA pour 25 614,43 €

Le CFU 2025 du budget annexe Lotissement Neuen Acker

En dépenses et recettes de fonctionnement, il s'établit à l'équilibre pour 826 418,64 euros.
En investissement, des dépenses pour 1 466 370,68 euros et en recettes pour 1 641 952,96 euros soit une section en suréquilibre de 175 582,28 euros.

2° SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La commission émet un avis favorable à l'attribution de subvention selon le tableau annexé, déterminées essentiellement par application du taux de soutien de 15 % sur les dépenses de formation et d'investissement réalisées en 2025.

Le forfait minimum de subvention ne change pas, à 300 €.

Le total des aides à attribuer serait de 9 992 €.

Cas particuliers :

- . Hartzknübbe. Avis favorable à l'attribution d'une subvention correspondant au remboursement de l'achat de matériel et d'équipement nécessaire à l'Espace de Vie Sociale pour 3 709 €.
- . Football Club Etoile. Avis favorable à l'attribution d'un soutien forfaitaire exceptionnel de 4 055 euros suite à la rénovation complète de la cuisine du club.
- . Union Départementale 67 de la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire. Avis favorable au versement d'une subvention de 500 € dans le cadre d'une sortie des enfants de l'école élémentaire intercommunale de Schirrhein-Schirrhoffen, où la délégation locale de la SNEMM organise à ses frais un voyage à Verdun sur la thématique du devoir de mémoire de la Première Guerre Mondiale, le 16 juin 2026.

3° FISCALITE DIRECTE LOCALE

Une simulation où figure les bases prévisionnelles 2026 (l'état 1259 de notification des bases prévisionnelles n'est pas connu au moment de la réunion de cette commission), avec les produits à taux constants, est présentée avec une hausse des taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation.

Après en avoir débattu, les membres de la commission proposeront au conseil municipal d'augmenter de 2 % le taux 2025 de la fiscalité directe locale sur les 3 taxes (foncières bâties, non bâties, et d'habitation) afin d'espérer lever de 13 738 € d'après la simulation.

4° PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2026

La commission débat sur le projet de budget communal :

a) Section de fonctionnement – Dépenses

Les dépenses (à 1 503 800 € en 2025), à 1 505 000 € en 2026 seraient quasiment identiques d'une année à l'autre. L'enveloppe globale serait ajustée en fonction des besoins des chapitres. Ainsi les charges à caractère général augmenteraient et seraient portées à 547 600 €, les charges de personnel à 622 000 €, les autres charges de gestion courante à 165 550 €. Il ne serait pas prévu, comme en 2025 d'un virement à la section d'investissement.

b) Section de fonctionnement – Recettes

Les prévisions de recettes de fonctionnement, seraient conformes aux prévisions habituelles pour un montant de 1 505 000 euros : 10 000 € en atténuation de charges, 23 200 en produit des services, 760 900 en impôts et taxes, 390 900 € en dotations et subventions, 220 000 en autres produits de gestion courante. 100 000 € de résultat de fonctionnement reporté serait envisagé.

c) Section d'investissement – Dépenses

Un total de 1 130 000 € est prévu de manière équilibrée en dépenses et en recettes d'investissement.

Ce budget servira à financer les principaux projets suivants :

- fin des travaux au foyer seniors - commerce de proximité pour 350 000 euros*
- bâtiments publics pour 160 500 euros*
- autres constructions pour 130 000 euros*
- achat d'une camionnette utilitaire avec ampliroll pour 100 000 euros*
- remboursement des capitaux des emprunts pour 82 500 euros*
- autres installations techniques pour 77 500 euros*
- acquisition de terrains pour 54 500 euros*
- installations générales pour 50 000 euros*

d) Section d'investissement – Recettes

Les subventions et participations devant être versées en 2026 sont regroupées au chapitre 13 : il s'agit des aides financières institutionnelles pour le foyer seniors - commerce de proximité, estimées à 371 000 €, le reliquat des subventions attribuées depuis le début du projet.

Le FCTVA quant à lui serait estimé à 150 000 euros.

Le report de l'excédent d'investissement 2025 serait de 417 153,54 €. La capitalisation de l'excédent de fonctionnement 2025 serait de 186 883,47 €.

Le projet de budget 2026 présenté en équilibre a fait l'objet d'un avis favorable de la commission.

e) Budget annexe Neuen Acker

Les principales dépenses réelles ont été identifiées comme suit :

En fonctionnement :

- . Travaux d'aménagement de voirie et de réseaux : 1 520 000 euros*
- . Frais d'études, comprenant le maître d'œuvre, les sondages de sol, le géomètre et les fouilles archéologiques : 200 000 euros*
- . Frais d'indemnités d'éviction des exploitants agricoles : 30 600 euros*
- . Le remboursement des intérêts de l'emprunt : 46 500 euros*

En investissement :

- . Aucune dépense réelle d'investissement envisagée hormis les écritures d'ordre*

Les recettes réelles se composeraient comme suit :

En investissement : versement du deuxième acompte de l'emprunt, 1 000 000 €

En fonctionnement, la vente des premiers terrains, les lots de collectifs pour 750 000 euros, et la perception du Fonds National d'Archéologie Préventive pour 125 700 euros.

Avec ces prévisions, le budget annexe lotissement serait en suréquilibre, en fonctionnement avec 242 082,58 euros, en investissement avec 12 099,70 euros.

V. DESIGNATION DE DELEGUES

Le conseil municipal,

à l'unanimité des membres présents,

désigne les délégués suivants auprès des instances extérieures à l'organe délibérant, desquelles la commune fait partie :

Centre Communal d'Action Sociale

Liste des élus municipaux :

Mme HALTER Isabelle

Mme HALTER Martine

Mme SCHOTT Joelle

Mme FISCHER Agnès

Mme SCHNEIDER Mireille

Mme VOLLMAR Sandra

Pour information, les 6 autres membres (hors conseil municipal) composant le conseil

d'administration, nommés par le maire sont : Mmes BOESINGER Sabine, BONNARD Anne-Marie, BUCHEL Christel, HALTER Laura, TREIBER Marie-France et PEREA Doris.

Association Foncière de remembrement

Délégués titulaires :

Mme FOHR Martine, M. EISENMANN Christophe et ANSTETT Julien

Délégués suppléants :

Mme HALTER Martine, M. SCHNEIDER Jérémie

Syndicat Intercommunal du collège Albert Camus de Soufflenheim (S.I.C.E.S.)

M. SCHOTT Patrick, Mmes SCHOTT Joëlle et METZINGER Tiffany

Correspondant « Défense »

M. BECK Bernard

Comité National d'Action Sociale des personnels territoriaux

Mme HALTER Isabelle

VI. COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025

Le conseil municipal,

. vu les projets de comptes administratifs présentés,

. entendu les explications du maire,

à l'unanimité des membres présents, en l'absence momentanée du maire,

COMPTE FINANCIER DE LA COMMUNE

Section de fonctionnement :

| | |
|------------|-----------------------|
| Dépenses : | 1 225 503,90 € |
| Recettes : | <u>1 512 387,37 €</u> |
| Excédent : | 286 883,47 € |

Section d'investissement :

| | |
|------------|-----------------------|
| Dépenses : | 1 806 994,37 € |
| Recettes : | <u>2 224 147,91 €</u> |
| Excédent : | 417 153,54 € |

Résultat cumulé de clôture :

| | |
|-----------------------------|---------------------|
| Fonctionnement – excédent : | 286 883,47 € |
| Investissement – excédent : | <u>417 153,54 €</u> |
| Excédent de clôture : | 704 037,01 € |

COMPTE FINANCIER DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT NEUEN ACKER

Section de fonctionnement :

| | |
|------------|---------------------|
| Dépenses : | 826 418,64 € |
| Recettes : | <u>826 418,64 €</u> |
| Excédent : | 0,00 € |

Section d'investissement :

| | |
|------------|-----------------------|
| Dépenses : | 1 466 370,68 € |
| Recettes : | <u>1 641 952,96 €</u> |
| Excédent : | 175 582,28 € |

VII. AFFECTATION DU RESULTAT – EXERCICE 2025

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

décide d'affecter comme suit les excédents 2025 du budget principal :

| | |
|--|--------------|
| Excédent de fonctionnement à affecter : | 286 883,47 € |
| Capitalisation en section d'investissement (compte 1068) : | 168 883,47 € |
| Maintien en section de fonctionnement (compte R002) : | 100 000,00 € |

Excédent d'investissement : 417 1453,54 € report en section d'investissement 2026.

VIII. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES ET AU CCAS

A/ ASSOCIATIONS LOCALES

Le maire rappelle les principes de subventionnement des associations locales qui sont en place :

- . Soutien financier de 15 % aux actions de formation et aux investissements effectués l'année N – 1.
- . Subvention minimum de 300,- € si ce montant n'est pas atteint par application du taux de 15 % sur les bases retenues.

Les demandes reçues ont fait l'objet de vérifications par l'administration municipale.

Les associations pouvant bénéficier du dispositif d'aide exposé plus haut sont les suivantes :

| | <u>Base retenue</u> | <u>Subvention</u> |
|---|---------------------|-------------------|
| . Paroisse Conseil de Fabrique | 12 441,- € | 1 866,- € |
| . Cercle Sportif et Culturel St-Nicolas | 17 985,- € | 2 698,- € |
| . Football-Club Etoile | 3 293,- € | 494,- € |
| . Tennis Club | Forfait | 300,- € |
| . OSCL | Forfait | 300,- € |
| . Donneurs de Sang | Forfait | 300,- € |
| . Amicale des Sapeurs-Pompiers | Forfait | 300,- € |
| . Cercle de Généalogie | 2 512,- € | 377,- € |
| . Entraid'addict 67 | Forfait | 300,- € |
| . Chorale Sainte-Cécile | -Forfait- | 300,- € |
| . Les Deux Haches | 3 024,- € | 454,- € |
| . Harzknübbe | 3 503,- € | 525,- € |

- . Club Canin : la commission des finances propose la prise en charge habituelle de la moitié de la consommation d'électricité du site, soit 915,- €, un soutien aux investissements de 863,- €, soit un total de 1 778,- €.

La commission des finances propose également les subventions exceptionnelles suivantes :

- . un soutien de 4 055,- € au Football-Club Etoile suite à la rénovation complète de la cuisine du club.
- . un soutien de 3 709,- € au Harzknübbe, correspondant au remboursement de l'achat de matériel et d'équipement nécessaire à l'Espace de Vie Sociale.

DECISION :

Le conseil municipal,

. Vu les demandes et justificatifs présentés par les associations et structures locales

. Vu l'avis favorable de la commission des finances

décide, à l'unanimité des membres présents, d'attribuer les subventions suivantes :

| | |
|--|-----------|
| Paroisse Conseil de Fabrique | 1 866,- € |
| Cercle Sportif et Culturel Saint-Nicolas | 2 698,- € |
| Football-Club Etoile | 4 549,- € |
| Tennis Club | 300,- € |
| OSCL | 300,- € |
| Club Canin | 1 778,- € |
| Donneurs de Sang | 300,- € |
| Amicale des sapeurs-pompiers | 300,- € |
| Cercle de généalogie | 377,- € |
| Chorale Sainte-Cécile | 300,- € |
| Les Deux Haches | 454,- € |
| Entraid'addict 67 | 300,- € |
| Association Harzknübbe | 4 234,- € |

B) CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le conseil municipal,

à l'unanimité des membres présents,

décide d'attribuer au CCAS de Schirrhein une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2026, de 19 650,- €

C) UNION DEPARTEMENTALE 67 DE LA SOCIETE NATIONALE D'ENTRAIDE DE LA MEDAILLE MILITAIRE

La section locale de la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire organisera sur ses frais un voyage à Verdun sur la thématique du devoir de mémoire de la Première Guerre Mondiale, le 16 juin 2026, aux enfants de l'école élémentaire intercommunale de Schirrhein-Schirrhoffen.

Son représentant, président de cette section locale, par ailleurs fidèle porte drapeau lors des cérémonies du 11 novembre à Schirrhein, M. Didier Brissac, sollicite les communes de

Schirrhein et Schirrhoffen par courrier du 18 mars 2026 pour financer notamment le transporteur et le coût de la journée qui s'élèvera à 2 500 euros.

Le conseil municipal,

vu la demande présentée,

décide d'attribuer une subvention à l'Union Départementale 67 de la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire pour un montant de 500,- €.

IX. FISCALITE DIRECTE LOCALE

La commission des finances réunie le mois dernier a proposé d'augmenter les taux de 2 %.

Le maire invite le conseil municipal à délibérer sur les taux 2026.

DECISION

Le conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

à l'unanimité des membres présents,

décide de fixer les taux de la fiscalité directe locale aux valeurs suivantes :

- . Taxe d'habitation 11,46 %
- . Taxe foncière sur les propriétés bâties 25,10 %
- . Taxe foncière sur les propriétés non bâties 41,03 %.

X. CREDITS SCOLAIRES 2026

Le maire indique au conseil municipal qu'il y a lieu de fixer les crédits scolaires de fonctionnement des écoles maternelle et élémentaire pour l'année civile 2026.

Le maire propose de maintenir le montant à 35,00 € par élève, destinés à financer, pour rappel :

- . les fournitures scolaires
- . les sorties en bus, hors déplacements piscine
- . le papier pour les copieurs, et la maintenance courante de ceux-ci.

Sont également exclues les entrées piscine et la maintenance du parc informatique.

Par ailleurs, la municipalité a été destinataire d'une demande de la directrice de l'école élémentaire. Les manuels de cycle 3 seraient à renouveler pour la rentrée 2026 - 2027 suite aux changements de programme. Les manuels de français et de mathématique sont concernés, ainsi que les fiches pédagogiques. Quelques manuels de cycle 2 sont également à acheter en complément. L'ensemble de la demande est évalué à 4 000 euros.

DECISION

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- décide de maintenir à 35,00 € par élève le montant des crédits scolaires pour l'année civile.
- d'inscrire 4 000 euros supplémentaires sur la ligne du 6067 fournitures scolaires

XI. BUDGETS PRIMITIFS 2026

Le conseil municipal,

après avoir pris connaissance du détail des budgets primitifs 2026,

considérant l'avis favorable de la commission des finances,

décide d'approuver,

à l'unanimité des membres présents,

. le budget primitif principal de l'année 2026, comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes et dépenses en équilibre pour un montant de 1 505 000,00 €

Section d'investissement

Recettes et dépenses en équilibre pour un montant de 1 130 000,00 €

. le budget annexe 2026 du lotissement « Neuen Acker », comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses pour un montant de 2 668 017,72 €

Recettes pour un montant de 2 910 100,30 €

Suréquilibre de 242 082,58 €

Section d'investissement

Dépenses pour un montant de 1 987 900,30 €

Recettes pour un montant de 2 000 000,00 €

Suréquilibre de 12 099,70 €.

XII. CONVENTION DE MANDAT ENTRE LES COMMUNES DE SCHIRRHEIN ET DE SCHIRRHOFFEN - MAITRISE D'OUVRAGE DE LA MISE EN PLACE DE MONUMENTS CINÉRAIRES AU CIMETIÈRE INTERCOMMUNAL

Le maire indique au conseil municipal qu'il y a lieu de mettre une convention en place entre les communes de Schirrhein et de Schirrhoffen.

Il s'agit de mettre au point les modalités financières et de désignation de maîtrise d'ouvrage en vue de la mise en place de 12 « cavurnes », ainsi que la modification de l'aménagement du jardin du souvenir dans l'espace cinéraire complémentaires au cimetière intercommunal de Schirrhein – Schirrhoffen.

L'opération s'élève à 27 301,20 € TTC : la partie cavurnes à 25 632 € et la partie Jardin du Souvenir à 1 669,20 €.

La commune de Schirrhoffen en assure la maîtrise d'ouvrage, et le préfinancement.

La commune de Schirrhein remboursera sa part au prorata des populations, déterminé à 74,02 % soit un montant de 20 208,35 euros.

Le maire propose au conseil municipal d'approuver ce projet de convention.

DECISION

Le conseil municipal,

après avoir pris connaissance du texte du projet,

à l'unanimité des membres présents,

. approuve la convention de mandat portant désignation de maîtrise d'ouvrage en vue de la mise en place de 12 monuments cinéraires dits « cavurnes », au cimetière intercommunal de Schirrhein – Schirrhoffen entre les communes de Schirrhein et de Schirrhoffen, selon la convention ci joint annexée

. autorise le maire à procéder à sa signature et à effectuer toutes démarches y relatives.

XIII. INFORMATIONS

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALINENER

Les déclarations reçues depuis la dernière séance du conseil municipal sont portées à la connaissance de l'assemblée :

- . Maison sur terrain de 3,47 ares, 53, rue Principale
- . Terrain de 5,07 ares, rue des Ecoles
- . Maison sur terrain de 10,83 ares, 72, rue Principale
- . Maison sur terrain de 3,47 ares, 1 a, rue des Hêtres
- . Maison sur terrain de 3,83 ares, 13 a, rue de la Forêt
- . Maison sur terrain de 2,28 ares, 126, rue Principale
- . Appartement + parking, 136, rue Principale
- . Maison sur terrain de 1,57 ares, 42 a, rue Principale

ELUS – MUNICIPALITE

Le maire informe l'assemblée de différentes modalités de fonctionnement de la municipalité :

- . Réunions « maire – adjoints », élargies aux conseillers intéressés, ont lieu en général les lundis soir à partir de 18 h, les semaines impaires.
 - . Diffusion du « programme de la semaine », par mail, le vendredi, pour la semaine à venir.
 - . Permanences des élus :
 - . lundi 17 h – 18 h – M. Bernard BECK
 - . mardi 17 h – 18 h – Mme Isabelle HALTER
 - . mercredi 10 h – 11 h – Mme Martine HALTER
 - . jeudi 17 h – 18 h – M. Jacky BRUCKER (semaines paires)
 - . vendredi 11 h – 12 h – Mme Martine FOHR
- Concernant Monsieur le maire : uniquement sur rendez-vous.

XIV. DIVERS

NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Organisé le samedi 28 mars 2026, a été un succès, avec une centaine de personnes : M. le Maire remercie tous les participants. Les enfants ayant participé se sont vus remettre un chocolat de Pâques.

COMMERCE

Le démarrage de « L'épicerie d'Anne » sous la bannière PROXI dans le bâtiment communal de l'ancien dépôt d'incendie rénové a débuté avec une forte fréquentation, plus de 200 personnes ont défilé dans le magasin dès le premier week-end.

ESPACE DE VIE SENIORS

Les portes ouvertes du nouvel Espace de Vie Seniors auront lieu lundi 13 avril.
L'inauguration aura lieu le samedi 20 juin 2026.

PROCES-VERBAL ARRETE LE 22 avril 2026.

Le maire,
Patrick SCHOTT

La secrétaire de séance,
Joëlle SCHOTT